



## Programme d'équité en matière d'emploi

Gouvernement  
du Manitoba

Le gouvernement du Manitoba, en coopération avec le Syndicat des Employés du Gouvernement du Manitoba, s'efforce de respecter les principes de l'équité en matière d'emploi. Les quatre groupes sous-représentés suivants sont désignés dans le Programme d'équité en matière d'emploi: les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Nous invitons les candidats à indiquer à quels groupes ils appartiennent afin que le gouvernement puisse recueillir les données lui permettant de juger l'efficacité de son Programme d'équité en matière d'emploi.

---

### PROGRAMME D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DÉCLARATION VOLONTAIRE

VEUILLEZ JOINDRE CES DONNÉES A MA DEMANDE OU A MON CURRICULUM VITAE.

Poste recherché: \_\_\_\_\_

Ministère: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_

Veillez cocher les cases appropriées:

1.  **FEMME**                       **HOMME**
2.  **AUTOCHTONE** (personnes d'ascendance amérindienne, y compris les Métis, les Inuit, les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.)
3.  **PERSONNE HANDICAPÉE** (Personnes qui ont un handicap de longue durée ou persistant et qui s'estiment défavorisées sur le plan de l'emploi en raison de ce handicap, ou qui croient qu'un employeur actuel ou éventuel pourrait les considérer comme telles, et personnes pour lesquelles il a fallu adapter l'emploi ou le milieu de travail actuel en fonction de leurs limites fonctionnelles dues à leur handicap.)
4.  **MINORITÉ VISIBLE** (Personnes, autres que les Autochtones, qui appartiennent à une minorité visible en raison de leur race ou de leur couleur.)

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature

LES CANDIDATS REMPLISSENT CE FORMULAIRE VOLONTAIREMENT ET CONFORMÉMENT AU  
CODE DES DROITS DE LA PERSONNE (ARTICLE 11).